

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MICHEL DE FRONSAC

D2021/005

Nombre de membres
en exercice : 15

Séance du 22 janvier 2021

Présents : 10
Représentés : 5
Votants : 15

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux janvier, le Conseil Municipal de SAINT-MICHEL-DE FRONSAC, convoqué en date du 18/01/2021, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUBOUREAU (le Maire).

Présents : Mathieu BOUSSOUGANT, Ludivine CAZENAVE, Pascale COLLART DUTILLEUL, Patrick de COURNUAUD, Baudouin de LA RIVIERE, Jean-Marc DUBOUREAU, Thierry FAYE, Alain JOUBERT, Sylvie PAPON et Elodie TEILLET.

Représentés : Nathalie ARAUJO (pouvoir à Mathieu BOUSSOUGANT), Zita DUBOIS (pouvoir à Elodie TEILLET), Alexis DURAND (pouvoir à Alain JOUBERT), Stéphane PATEAU (pouvoir à Baudouin de LA RIVIERE) et Didier THIBAUDEAU (pouvoir à Sylvie PAPON).

Secrétaire de séance : Ludivine CAZENAVE.

OBJET : Renouvellement de l'assurance risques statutaires SMACL

Monsieur le Maire indique qu'une assurance risques statutaires a été souscrite le 01/04/2016 pour les agents affiliés à la CNRACL jusqu'au 31/12/2020.

Considérant les modalités de l'offre initiale et la proposition de renouvellement reçue de la SMACL,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de renouvellement de l'assurance risques statutaires avec la SMACL,
- Inscrit au budget de la commune les crédits nécessaires à l'article 6161.

Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

A Saint-Michel-de-Fronsac, le 22 janvier 2021

Jean-Marc DUBOUREAU
Le Maire